



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-06-235 / SIGNALISATION SECTEUR CROTEAU-

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues par des citoyens résidant au niveau du secteur Croteau relatives à l'excès de vitesse de certains conducteurs;

CONSIDÉRANT le rapport de visite du responsable attiré de la voirie municipale suite à sa visite accompagnée de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité d'être pro-active et de régler la circulation au niveau du Secteur Croteau particulièrement au niveau du Chemin Fournier:

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** soit installé dans le secteur Croteau au milieu de la rue Chemin Fournier avoisinante à la 2eme rue un délinéateur Steel-Flex portant l'écriteau **RALENTIR**.
- **QUE** le cout d'acquisition de 209\$ et des frais de transport de 115\$ soient respectivement imputés aux comptes **02-355--00-640** et **02-130-00-310**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier